REÇU EN PREFECTURE
le 07/07/2022
99_DE-084-288400009-20220628-D22_16-DE

2022/026

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE VAUCLUSE
80 rue Marcel Demonque
AGROPARC
CS 60508
84908 AVIGNON CEDEX 9

Tél : 04 32 44 89 30

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 28 juin 2022

N° 22/16

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-huit juin à dix heures trente minutes, le Conseil d'administration du Centre de gestion, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice CHABERT.

OBJET :
Elections professionnelles 2022
Subvention demandée par les organisations syndicales

Etaient présents : Monsieur Didier PERELLO, Monsieur Gilles RIPERT, Madame Laurence CHABAUD – GEVA, Madame Dominique ANCEY, Monsieur Hervé FLAUGERE, Madame Corinne TESTUD – ROBERT, Monsieur André AIELLO, Monsieur Marc MOSSE, Monsieur Max RASPAIL, Monsieur Jean-Pierre LARGUIER, Madame Valérie MICHELIER, Madame Sophie MARQUEZ, Monsieur François LUCAS, Madame Sonia HAQUET, Madame Martine DURIEU

Etaient absents excusés : Monsieur Antony ZILIO et son suppléant Monsieur Julien MERLE, Monsieur Alain OUDARD et sa suppléante Madame Jocelyne RAVET, Madame Carine BLANC et sa suppléante Madame Annie MILLET, Madame Sylviane FERRARO et son suppléant Monsieur Serge SOLER

Etaient représentés : Monsieur Frédéric ROUET a donné procuration à Monsieur Max RASPAIL pour le représenter et voter en son nom, Monsieur Jean-François LOVISOLO a donné procuration à Monsieur Maurice CHABERT pour le représenter et voter en son nom.

Le Président rappelle que dans le cadre de la préparation des élections professionnelles, plusieurs séances de travail ont été organisées dès janvier 2022.

Lors de la réunion de concertation organisée par le CDG le 14 mars dernier et qui avait pour vocation d'étudier le protocole d'accord syndical ainsi que les modalités de vote, les organisations syndicales ont fait savoir leur intention d'adresser un courrier au Président du CDG 84.

Par ce courrier, les organisations syndicales ont indiqué qu'elles sollicitaient une aide financière au CDG leur permettant, notamment, de faire face aux frais de route et d'essence générés par leurs présences aux réunions préparatoires.

Ce courrier a été adressé le 18 mars 2022 et a fait l'objet d'une réponse en date du 07 avril 2022 dans laquelle il a été indiqué que ce point allait être soumis prochainement aux membres du Conseil d'Administration.

Le CDG 84 souhaite se maintenir dans une démarche de partenariat avec les organisations syndicales, de manière générale sur tous les dossiers sur lesquels ils sont amenés à collaborer, mais en particulier sur cette opération très importante que sont les élections professionnelles.

REÇU EN PREFECTURE
le 07/07/2022
99_DE-084-288400039-20220626-D22_16-DE

Les membres du Conseil d'administration,

Ouï l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

APPROUVENT, à l'unanimité, l'octroi d'une subvention d'un montant de 500€ à chaque organisation syndicale qui a présenté une ou plusieurs listes dans le cadre des élections professionnelles 2022.

Le Président du Centre de Gestion de la fonction Publique territoriale de Vaucluse
Certifie le caractère exécutoire de la présente décision
AVIGNON, le 7 juillet 2022

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION DE VAUCLUSE

Pour extrait conforme,
Le Président

Maurice CHABERT